



Vie privée droit de l employeur

Par Lumy

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec mon employeur et je souhaiterais qu'il ne m appelle plus par mon prénom chose qui m a d ailleurs toujours dérangée et dont j ai déjà fais la remarque. Pour moi ça toujours été madame la directrice et j attends en retour qu'on m 'appelle par nom de famille mais puis je le demander?

Merci

Par kang74

Bonjour

Votre employeur a le droit de choisir d'appeler ses collaborateurs par leurs prénoms : il n'y a rien de répréhensible à cela .

Et non, vous n'avez pas le droit d'imposer quoi que ce soit à votre employeur .

Par janus2

Bonjour,

Même avis que kang74, appeler ses collaborateurs par leur prénom n'a rien de répréhensible et c'est très courant. On appelle ça la méthode "américaine". En revanche, le vouvoiement reste de mise.

Par Isadore

Bonjour,

Cela dit, vous pouvez aussi l'appeler par son prénom.

Après, comme on dit, vous pouvez toujours demander, mais cela risque d'être difficile à obtenir.